

El - Hiouare El - Takafi

" Le dialogue culturel "



Revue scientifique des études contemporaines en sciences humaines et sociales

Revue périodique académique réglementée spécialisée

Prend en charge des recherches scientifiques en sciences humaines et sociales.

Édition Printemps - été 2015

Publiée par le laboratoire de recherche scientifique : « Dialogue des civilisations, la diversité culturelle et la philosophie de la paix » Mostaganem, Algérie.

" Le dialogue culturel "

Publié par le Laboratoire : *Dialogue Des Civilisations, La Diversité Culturelle Et La Philosophie De La Paix* à l'Université de Mostaganem, Algérie (*DIACICULT*)

Edition Printemps - été 2015

ISSN 2253-0746

Droit d'auteur: Conformément à la réglementation en vigueur, tous droits de reproduction sont réservés. Toute reproduction des articles, même partielle, ou sur un support électronique quel qu'il soit est strictement interdite sauf autorisation écrite du directeur de la publication de la revue ***EL-HIWAR EL TAKHAFI***.

Edition: **AGP.** Adresse: Bir El -Djir, Oran, Algérie. Téléphone: 0770968335. E-mail: steagp@gmail.com

Président d'honneur de la revue:

Pr. BELHAKEM Mustapha (Recteur de L'Université)

Directeur de la Revue :

Dr. Brahim Ahmed

Secrétaire de la rédaction:

Dr. Radji Mustapha

Comité de lecture scientifique

Pr. Boukhari Hamana(Université d'Oran, Algérie).

Pr. EL ZAOUÏ El Hocine (Université d'Oran, Algérie).

Pr. Ibrahim Saleh al Nuaimi(Doha , Qatar).

Pr. MOHAMED MASSOUD Kirate (Sharjah, Emirats Arabes Unis).

P. Mokhtar Lazaar(Université de Mostaganem, Algérie).

Prof / SAIEM Abdelhakim (Université d'Oran, Algérie).

Pr. Abderrazak Guessoum(Université d'Alger).

Pr. ABD ELAOUÏ Mohammed (Université d'Oran).

Pr. SAHBI Ben Nablia(Université du Québec. Montréal, Canada).

Pr. Saïdi Mohammad Algérie (Université de Tlemcen , Algérie).

Pr .DAHOM Abdelmajid(Université d'Alger).

D / MUSTAPHA Al-Kilani (Université de Sousse, Tunisie).

Pr .BOUSSAHA Omar(Université d'Alger).

D / RACHID Al-Hadj Saleh(Université de Kuwait).

Pr .LAYADI Nacer-Eddin (Sharjah, Emirats Arabes Unis).

D / Farid el zahi (Institut Universitaire de la Recherche Scientifique , Maroc).

Pr. Lakjaa Abdelkader(Université d'Oran , Algérie) .

D / MARGOUMA Mansour (Université de Mostaganem, Algérie).

Pr. BENJEDDIA Mohammed (Université de Mostaganem, Algérie).

D / MALFI Abdelkader (Université de Mostaganem, Algérie).

Pr Abdeljalil Kazem El-Ouali (Université Emirats).

D / Leica Phanzaqo(université de Pavie, Italie).

Dr. ABDL KARIM Ziani (Université de Bahreïn).

D / Zaki el milade (Arabie Saoudite).

Dr. Kouider SIKOUK (Université de Mostaganem, Algérie).

D / Mohammed Bechari (Institut Ibn Sîna des Sciences Humaines , France).

Dr. HAMADI Mohammed(Université de Mostaganem, Algérie).

Dr. Allage Karima (Université de Mostaganem, Algérie).

Droit d auteur : réservé pour le laboratoire *Dialogue Des Civilisations, La Diversité Culturelle Et La Philosophie De La Paix* à l'Université de Mostaganem, Algérie (*DIACICULT*)



Conditions de publication d'articles

- L'article doit être rédigé dans l'un des trois langues : arabe, français, ou anglais.
- L'aspect procédural a également fait l'objet d'une attention particulière ; douze recommandations ont été retenues pour faciliter l'exploitation des articles :
- Article inédit avec précision du nom de l'auteur, sa qualité scientifique avec mention de son adresse dans les trois langues.
- Rédaction sur feuille distincte du nom du chercheur, son adresse, sa qualité scientifique avec résumé ne dépassant pas 150 mots.
- L'article doit être imprimé sur feuille 21/27 suivant caractère NEW ROMAN 12 Microsoft Word XP, et remis accompagné de CD.
- L'article ne doit pas dépasser 15 pages y compris schémas, tableaux, références.
- Références biographiques en fin d'article avec agencement alphabétique.
- Les abréviations doivent être explicitées.
- La présentation des graphes et schémas doit être claire et ne dépassant pas les limites de la feuille normalisée.
- La présentation éventuelle des photos doit être sur papier approprié et en format réduit.
- Tout article est soumis à l'évaluation avant la publication.
- Les articles remis ne sont pas restitués à leurs auteurs même en cas de non publication.
- Chaque auteur reçoit gratuitement une copie de la revue dans laquelle il a contribué par un article.
- L'envoi des articles se fait sur adresse e-mail en document attaché.

E-mail : moltaka.mostaganem27@yahoo.fr

Important : Les opinions émises dans les articles publiés par la revue n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Terms of use (articles publication)

Cultural Dialogue : an intellectual space, may be called an academy for scientific journal publication, that came into being recently. It welcomes fruitful contributions to its journal via articles and scientific drafts. As its' label indicates, it is mainly focalized on original, purposive, and update researches in the field of human and social science which, despite its appealing need, have not received much attention.

The authors who are interested in the journal should respect the parameters indicated below:

• **Each draft (article) should submit to following patterns:**

• The articles should be written in **Microsoft Word format**. As to the languages, an appropriate font needs to be selected. For Arabic, the required font is “**Teraditional Arabic**” whose seize should be 14. As to foreign languages (French or English), the font type is Times New Roma whose seize should be 12.

• The article should not exceed 15 pages and should have:

• The bibliography (references):

• As is comes to the bibliography, authors should follow a specific style (**APA, MLA, etc.**) Books, articles and others' references should be listed separately, respecting the order of the bibliographical data.

• The footnotes (more information about some concepts, key words and details about the abbreviations),

• Each page of the article should be numbered,

• The article should be accompanied by the name of the writer, a summary of the article who size should be bound to 5 lines. (is should be written in **Traditional Arabic** whose size should be **12**).

• The article should include the name of the writer, his scientific backgrounds (in terms of previous researches), and his address in three languages (Arabic, French, and English).

• The graphs, the tables, and figures have to be clear and should not go beyond the borders of the article's pages.

• In case, there are photos, they should be attached to appropriate papers and should be presented in a reduced format.

• Each article will be submitted to an evaluative process before its publication. The journal has the right to adjust some articles formats when necessary, however the contents are will be kept as they are.

• Each contributor (author) will automatically receive a copy of the journal.

• In case, there is a need to bring some changes to the articles' format to fit some parameters of publication, the journal will do that maintaining the content intact.

• The participants' drafts (articles) should be sent on time in an email form to the electronic address below (written in bold).

The articles should be sent to the following electronic address: ***moltaka.mostaganem27@yahoo.fr***

Important:

All the ideas that figure in the journal reflect but the authors' points of view; the journal is just a mediator between the authors and the readers.

SOMMAIRE

L'auteur	Tit d'intervention	La page
Des recherches en français		
<i>BEDANI AMINA Naziha</i>	<i>Médiatisation Démocratiques d'Evénements Critiques</i>	<i>01</i>
<i>BOUKHORS siham</i>	<i>La démocratie et la liberté de la presse en Algérie</i>	<i>08</i>

Médiatisation Démocratiques d'Événements Critiques

BEDANI AMINA NAZIHA

3ème année doctorat LMD communication, média et société

Université Abdelhamid Ibn Badis de Mostaganem

Introduction :

Peut-on aujourd'hui écrire sur les sciences humaines et sociales sans faire référence à l'avènement des médias et l'expansion des moyens d'information et de la communication ? Une dimension devenue sine qua non dans les études et recherches scientifiques sur le développement et les changements des sociétés contemporaines. Il devient impossible d'ignorer l'importance et l'impact des interventions médiatiques sur les phénomènes socio-humains qui ne peuvent guère se produire à l'abri des coups de projecteur des médias. Les crises en sont un phénomène multidimensionnel qui peut toucher tous les domaines et affecter l'ordre social en faisant l'objet d'un traitement médiatique massif étant donné sa pertinence et la complexité de ses dimensions. En effet, l'information en temps de crise est la première chose revendiquée par un public inquiet. Et les médias très actifs, particulièrement lors des événements critiques, ne s'empêchent d'émettre des discours subjectifs pour transmettre leur doctrine. Quant à l'Etat qui peine à gérer cette crise, use de stratégies discursives parfois inefficaces par manque de prévention ou de compétence et à cause de la pression et l'urgence. Ces divergences de discours compliquent la situation de crise et n'aboutissent pas à sa résolution.

La présente étude a pour objectif de dévoiler les effets des pratiques médiatiques dans une liberté d'expression sur la gestion de crise. A cette fin, nous exposerons la cause de ce choix d'étude sur

les traitements médiatiques dans les états démocratiques. L'article est divisé en trois parties portant respectivement sur les relations entre les autorités et les médias en temps de crises et les caractéristiques des discours émis par chacun pendant les crises. Nous verrons les conflits qui opposent les deux leaders d'opinion et l'impact de ces différences sur le management de la crise. Nous consacrerons la dernière partie à démontrer l'impératif de la collaboration des pouvoirs avec les médias au profit de la gestion de crise et en faveur du public.

Le public entre médias et autorités en temps de crise :

Le public est quotidiennement exposé aux médias plus qu'il ne le désire, présentant l'actualité et assistant dans tous les événements, ces derniers sont en contact permanent avec leur différentes audiences selon leurs moyens. A force de compétitivité, les entreprises d'information investissent tous les moyens (mobiles ou immobiles) occupent tous les espaces (publics ou privés) et profitent des toutes les opportunités pour atteindre les masses et influencer leurs opinions sous la protection du droit à l'information et de la liberté d'expression. Alors, ils sont appelés à informer sur les nouvelles et faire savoir les événements qui se produisent dans la société et ailleurs, de plus « dans les médias, le savoir se structure selon le choix d'activité discursive auquel on se livre pour rendre compte des faits du monde, on peut ainsi décider de décrire, de raconter ou d'expliquer. »⁽¹⁾ Pour cette

multiplicité de traitement, les médias détiennent un pouvoir inégal dans les débats d'actualité et aussi parce qu'ils sont constamment présents pour faire l'accent sur ce qui est nouveau mais surtout pertinent pour le public.

Dans ce présent article nous nous intéressons aux effets des médias sur la gestion des crises comme événement d'urgence qui provoque des troubles et des dysfonctionnements et peut avoir des circonstances catastrophiques dépendant de la gestion de ces crises. Ces événements critiques sont discursifs et « donnent lieu à une abondante production médiatique »⁽²⁾ due au rôle approprié aux médias en tant que premières sources d'information dans toute société démocratique. **(Il est sans doute sûr que les discours médiatiques contre-pouvoirs dans les états démocratiques sont la preuve indéniable d'une réalisation de la démocratie et de ce fait les médias deviennent encore le témoin privilégié dans les affaires critiques.)**

Effectivement, les médias tentent le tout pour accéder à l'information en temps de crise où les pouvoirs publics souhaiteraient contrôler le régime d'information et par cela dissimuler et/ou nier carrément certaines vérités à propos de la crise sous prétexte de ne pas semer la panique dans la société.

Hélène Joffe⁽³⁾ affirme que les médias ont un rôle important dans « la création d'un climat d'angoisse émotionnelle dans lequel vivent soi-disant les gens » mais sans eux « beaucoup de crises ne seraient connues que par les personnes y étant confrontées ».

Donc, ces entreprises d'information jouent un double rôle face aux pouvoirs, un rôle qui dépend de plusieurs facteurs on compte d'entre eux le système politique de l'entreprise, le type de la

crise et son importance, le contexte dans lequel apparaît la crise...etc.

Chaque traitement diffère d'un autre selon les mécanismes du phénomène et les stratégies de traitement varient selon les enjeux de l'entreprise. Mais il n'est pas faut que les médias communiquent, divulguent et répandent des informations sur les crises et donc accroissent l'intérêt vers celles-ci. Prenons en compte aussi que « la crise a la propriété d'introduire entre elle et nous une tension qui génère une attente, un désir qui sera comblé par la mise en présence de l'événement dans l'actualité »⁽⁴⁾, car durant les crises (caractérisées par la panique et l'instabilité), les gens ne peuvent résister aux traitements médiatiques quand ils sont dans le besoin de comprendre comment et pourquoi ces circonstances se sont produites dans leurs société et « la construction médiatique de l'événement a pour but de réduire l'interdétermination et d'exorciser les faits de manière collective. »⁽⁵⁾. Une fois de plus, les médias gagnent en importance ; instantanés, attractifs, omniprésents, analystes... des caractères faisant d'eux les mieux qualifiés pour aborder et traiter les crises. Mais dans ce cas, les médias écartent le principal gérant des crises qui est le pouvoir public supposé rassurer et donner des réponses à son peuple pris entre rumeurs et polémiques.

Selon Marie Noële Sicard, « au moment des crises les médias sont à la fois les révélateurs grossissants de réalités cachées, les accélérateurs de la dynamique événementielle et les indicateurs critiques des enjeux de pouvoir. »⁽⁶⁾ Les médias deviennent alors plus liés que jamais avec l'état et le pouvoir en vigueur, ils sont une issue vers l'opinion publique et l'espace dans lequel apparaissent les événements et les débats dans

différents domaines attirant les autres organisations et parties prenantes dans ces crises et qui se dirigent vers la scène médiatique afin de l'exploiter pour aborder la crise et accéder à l'opinion publique.

Ce travail insiste sur les pratiques journalistiques dans les états et systèmes démocratiques là où la liberté d'expression et l'accès à l'information sont autorisés car c'est dans ce pouvoir et autonomie de traitement que naît le conflit avec les autorités.

Isabelle Garcin-Marron affirme que « c'est dans les situations de crise nationale que les enjeux des relations entre les médias et l'état se cristallisent »⁽⁷⁾. La collaboration ou le conflit entre médias et pouvoir se définissent plus précisément en temps de crise selon les choix discursifs menés par les médias et qui peuvent être en accord ou à l'opposé des stratégies discursives des autorités. Ainsi, on remarquera que ces divergences de discours ont un effet décisif sur la gestion de crise autant qu'une influence considérable sur l'opinion publique.

Les divergences de discours, la crise de l'information :

Au moment de crise, les scénarios se multiplient autour d'elle et les rumeurs augmentent à défaut de communication ainsi les publics se retournent vers les médias et responsabilisent l'Etat qui est pris entre maintien de l'ordre public et devoir d'informer et d'expliquer les faits; alors il minimise la communication ou s'absente complètement dans certaines situations. Ces stratégies adoptées par les autorités et méprisées par le peuple qui cherche des réponses, démontrent une dissension de discours avec ceux des médias qui optent pour la monstration des faits, la mise en agenda, représentation,

dramatisation, analyse et production de scénario, mais ceci engendre la panique et la confusion et n'aboutit pas au management de la crise.

Certaines entreprises d'information émettent des discours contre-pouvoir, des analyses critiques culpabilisant l'Etat du déclenchement de la crise ou d'une négligence de prévention, cette prise de position est selon les circonstances de la crise et surtout suivant le régime politique de l'entreprise, sachant que cette dernière est indépendante de l'Etat et exerce dans un système démocratique. Durant ces événements critiques, les conflits entre l'Etat et les médias compliquent davantage la situation de crise et sèment le désordre dans la société, ce qui ouvre la voix à d'autres sources d'information tels que les experts, analystes, partis politiques...etc. Les discours se multiplient et les rumeurs circulent dans un air de confusion, ce traitement de contre-pouvoir remet en question la crédibilité des autorités et augmente la pression sur eux dans un temps d'urgence, ce qui paralyse la gestion et intensifie la crise.

L'opposition Etat-médias dans les pays démocratiques n'est pas le seul facteur qui conditionne le trouble dans la gestion et entraîne la faillite devant la crise, d'autres entreprises d'information prétendent la transparence dans leurs traitements quand ils se décident pour un parti et transmettent ses valeurs et convictions en profitant d'un état de risque et d'inquiétude. L'étude sur le traitement de l'information de la crise ivoirienne⁽⁸⁾ a révélé que les journaux se sont penchés chacun vers un parti politique proche partageant ses valeurs et ses intérêts. C'est une crise politico-militaire qui a fait l'objet de plusieurs coups d'Etat et des pertes de vies humaines, elle opposa le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée Nationale afin de

succéder au premier Président de la Côte d'Ivoire indépendante après son décès. Chaque parti défendait ces intérêts mais cette opposition provoque des déstabilisations et une profonde crise, dans l'espoir de résoudre cette crise, des accords ont été signés et la presse ivoirienne a été témoin lors de ces signatures et même avant l'action de celles-ci. L'analyse des contenus des journaux proches de chaque parti dévoile une partialité, un manque de transparence dans les traitements et l'absence absolue de l'objectivité devise du journaliste. Avant les signatures d'accord, les journaux en question transmettent par leur discours les souhaits de leur parti préféré et après l'accomplissement de ces accords, l'information prend une autre forme suivant les décisions prises durant les signatures. Cette information sert à orienter l'opinion publique au profit du parti favori du journal. Mais la complicité entre les journaux et leur parti politique, et ces traitements partiels qui différencient selon la doctrine de chacun, ont mené à l'insuccès dans la mise en application des différents accords et de ce fait l'échec de la résolution de la crise.

Il se trouve que la démocratie et la liberté d'expression des médias peuvent être fatales pour un pays durant une période de crise nationale. Cette constatation est probable mais pas indubitable surtout qu'aujourd'hui et avec les contraintes économiques et la concurrence, les médias recherchent les scoops afin de promouvoir leurs ventes et se penchent vers le pouvoir en place pour survivre ou choisissent de dénoncer un pouvoir pour défendre une cause. Hélas le duel médias-pouvoir ne cessera d'accroître et de se compliquer au détriment du peuple.

La collaboration des leaders d'opinion :

Solliciter l'envergure de la collaboration en temps de crise entre les autorités qui détiennent l'information et les médias qui occupent les canaux de la communication avec le peuple, ne signifie pas qu'il est impossible de gérer une crise dans une divergence de discours mais plutôt insister sur le rôle de la communication dans la gestion de crise afin de contrôler l'information et chasser les rumeurs.

La communication de crise, une discipline en plein essor, est un élément indissociable de la gestion de crise. Plus qu'un moyen, c'est une stratégie de communication qui permet une coordination et une organisation de plan de gestion de crise. Son rôle est primordial dans le management, elle commence en interne avant de se discuter parfaitement en externe dans les situations de crise. Elle gère aussi les relations avec les parties prenantes et surtout les relations avec les médias. Il faut savoir aussi que « toute crise est aussi (et parfois avant tout) crise de l'information, la caisse de résonance médiatique crée et accélère la crise » ⁽⁹⁾ évidemment, les médias amplifient et dramatisent l'événement de crise en créant ses émotions et produisant des scénarios, et donc il serait plus difficile de gérer un débordement d'information qui conduit à une crise de communication éventuelle et plus pénible à supporter en plus de la crise préexistante, « face à cette pression médiatique qui atteint son apogée en temps de crise...il convient de placer la communication de crise au cœur du plan global de communication. » ⁽¹⁰⁾.

Comme nous l'avons vu plus haut, il y a des conflits qui opposent l'Etat et les médias en temps de crise, ceux-ci se reflètent dans les communications différentes ou complètement

opposées des deux cotés, et nous croyons que cette différence est le résultat d'un manque ou d'une négligence de communication. Nous qualifions cette dernière de collaboration nécessaire en termes de crise et moments perturbés pour le peuple et indispensable pour la préservation de la « paix ». Cette coopération permettra de mieux cerner les causes et les circonstances pour maintenir la stabilité et baisser les tensions, éviter aussi d'aggraver la crise et donc mieux gérer et traiter l'événement; ce qui parviendra beaucoup plus vite à la résolution de la crise. « La communication est substantielle à la crise, 80% d'une gestion de crise est constituée par de la communication et l'essentiel d'une crise réside non dans sa réalité, mais dans sa perception. »⁽¹¹⁾, c'est ce que l'on montre qui a un sens et non pas ce qui se voit, et grâce à une stratégie efficace et une communication compétente, on pourra préserver la réputation et la crédibilité des managers de la crise. La collaboration des autorités avec les médias durant les événements critiques est avantageuse pour les deux parties. En effet, les médias obtiennent l'information souhaitée par la première source qui est l'Etat et ce dernier évitera les fuites d'information et gèrera mieux le régime informationnel. Pour ce faire, il est nécessaire pour « les autorités et les médias de définir les objectifs et leur conception de l'information »⁽¹²⁾, grâce à ces objectifs les collaborateurs pourront désigner une stratégie pour mieux gérer la crise et affronter le public. « Au-delà de l'information, la communication met en scène des faits au profit d'une vision particulière de la réalité et des événements par un processus de problématisation d'autant plus sensible que le régime informationnel de nos sociétés contemporaines se

traduit par une restructuration du spectacle politique sous le mot d'ordre émotionnel. » (ibid.p67), la communication produit des scénarios et réinvente les faits tout en reflétant la société, elle pose des questions et propose des hypothèses, de cette façon, elle représente les événements et participe à la construction d'une mémoire collective.

La crise impose l'urgence et la pression, dans certains cas, l'appel à la mobilisation des autres acteurs dans la société (la police, les ONG, les experts...) et la collaboration des autres institutions (médias, partis politiques, syndicats...) se font automatiquement après le déclenchement de la crise comme l'exemple des attentats du 11/09 aux Etats Unis, où il n'était pas question de divulguer les faits mais seulement de les montrer au monde, les médias présentaient l'événement en direct pour le représenter ensuite par la reconstitution du « film des événements »⁽¹³⁾. Plusieurs recherches ont été effectuées sur les traitements médiatiques de cette crise et parmi eux celle d'Aurélia Lamy qui en déduit que « dans le traitement médiatique des attentats, on utilise les médias pour atteindre idéologiquement le public, la communication sur les attentats a privilégié certains thèmes tels que le sauvetage des victimes, la figure du pompier héroïque, le patriotisme et la solidarité américaine, le soutien mondial au pays. » Etant donnée la singularité de l'événement, les médias ont eu un rôle primordial à l'échelle internationale et par leur traitement de cette crise exceptionnelle, elle conclut que les médias ont eu un unanimité quant aux choix politiques internationaux, rassurer le public et écarter le risque et le trouble sont les objectifs principaux de tous les acteurs dans cette crise et

l'opinion publique est commune, de cette manière, il était plus facile de manager cette crise.

Enfin, une convergence de discours et une collaboration seraient plus appropriées si les rivaux travaillaient pour des objectifs définis. Les médias plus transparents et les autorités plus responsables, un professionnalisme équitable à l'égard du peuple.

Conclusion :

Les relations entre les autorités et les médias dans les pays démocratiques sont plus complexes que celles dans les Etats où il n'existe pas de quatrième pouvoir. Ces médias possèdent la capacité et la puissance de concevoir et formuler l'opinion publique grâce à la démocratie qui leur a permis de s'exercer en toute liberté afin d'informer et d'opiner. C'est pourquoi, les rapports entre les pouvoirs publics et les médias sont caractérisés par une méfiance et une tension dues aux exercices de contre-pouvoir et comme il a été démontré ci-dessus, ces relations tendues peuvent être décisives dans une situation de crise nationale ou l'accord et la coopération entre les deux pouvoirs sont exigés.

Dans ce traité, nous avons constaté qu'au moment où la crise se déclenche qu'elle soit prévue ou imprévue, il est très important de considérer la communication comme élément indispensable et principal dans son management. La communication de crise est l'ensemble des stratégies et choix discursifs qui œuvrent pour la résolution du problème. L'envergure de la communication de crise dans ce travail est qu'elle permet un dialogue et une coopération entre les autorités qui gèrent la crise et les médias qui traitent celle-ci pour mieux régir le régime informationnel et éviter une médiatisation critique pour la gestion. Cette collaboration si importante

pour la maîtrise de la situation de crise et surtout (et avant tout) pour la protection de l'ordre public et le maintien de la stabilité afin de retrouver la « paix » de l'avant-crise.

Ce modeste travail est le résultat de plusieurs lectures sur des études scientifiques dans les sciences humaines et sociales et les sciences de l'information et de la communication. Nous en avons déduit que les traitements médiatiques des crises dans les Etats démocratiques se basaient presque tous sur des stratégies semblables telles que l'omniprésence, la monstration des faits, la représentation, la reproduction de scénario...etc. Mais le plus éminent à noter est les divergences entre ces traitements qui ont été en rapport avec plusieurs éléments. Effectivement, on ne peut délimiter un traitement médiatique typique pour les crises, les stratégies discursives des médias sur la crise dépendent de nombreux facteurs dont on citera les plus influents :

- La crise elle-même est un facteur qui contrôle le traitement médiatique. Le type de crise et son importance dans la société et dans le monde sont considérés dans l'agenda de l'entreprise et imposent un traitement spécifique.
- Le contexte de la crise est lui aussi assez influent sur les traitements car les lieux et les temps ainsi que les circonstances et les conditions dans lesquelles apparaît la crise lui donnent un sens particulier pris en considération lors du traitement.
- La politique de l'entreprise est l'un des principaux agents auxquels est soumis le discours médiatique sur la crise. Cet élément définit les orientations de l'entreprise et sa position dans les débats et explique son choix de traitement pour ou contraire ou tout simplement neutre vis-à-vis du sujet.

- Le dernier facteur qui n'est pas moins important que les précédents, contraint lui aussi les entreprises à adopter certaines stratégies pour aborder la crise. Le climat politique et social est un enjeu crucial pour toutes les politiques d'entreprises d'information, les besoins et les attentes du public ainsi que les pratiques du système en vigueur imposent un certain choix de traitement qui les convient.

Compte tenu des limites de cette étude, nous n'avons pu énoncer plus précisément les effets générés par les médias sur la gestion de crises, cette problématique est très vaste et nécessite une procédure analytique sur les contenus médiatiques pendant une crise. Cependant, il nous semblerait intéressant dans l'avenir d'exploiter ce sujet dans un contexte plus précis afin de dévoiler les caractéristiques d'un traitement médiatique en temps de crise dans un pays démocratique dans l'espoir d'en déduire de nouvelles stratégies et de nouveaux enjeux.

Dans l'ensemble, nous évaluons qu'il est nécessaire dans tout gouvernement pour la gestion de crise de concevoir un système de vigilance, car nul n'en est à l'abri. Prévoir la crise est la première étape précoce de sa gestion et établir un plan de management dans le cas de sa survenue en y impliquant évidemment la communication et un plan médias, comme il est impératif de nouer des relations de confiance avec les institutions médiatiques.

Références

1. Patrick Charaudeau, Le discours d'information médiatique, La construction du miroir social, Paris, Nathan/INA, 1997, p44 (cité dans Sophie Moirand, 2007, p114).
2. Sophie Moirand, Les discours de la presse quotidienne, Observer, analyser, comprendre, Paris, PUF, 2007, p04.

3. Hélène Joffe, Birgitta Orfali, De la perception à la représentation du risque : Le rôle des médias, Hermès La revue, 2005/1 n° 41, p127.
4. Marie Noële Sicard, Les médias à l'épreuve des crises technologiques, Communication et Organisation, 16/1999, p05.
5. Aurélie Lamy, Les spécificités du traitement médiatique dans l'urgence, L'exemple des attentats du 11 septembre 2001, Communication et Organisation, 29/2006, p05.
6. Marie Noële Sicard, Les médias à l'épreuve des crises technologiques, Op cit, p02.
7. Aurélie Tavernier, « Isabelle Garcin-Marrou : Terrorisme, Médias et Démocratie », Etudes de communication, 24/2001, p02.
8. Yahay Diabi et D'autres, Médias et Consolidation de la démocratie en Afrique : traitement de l'information sur la crise ivoirienne avant et après la signature des différents accords, CDP, Research Report n° 11, 2008.
9. Sophie Giret, La communication de crise fait sa pub, La publicité entre risque et opportunité, Une réponse inédite à une situation de crise, CELSA-Université de Paris IV, Sorbonne, 2003, p19.
10. Ibid, p20.
11. Thierry Libaert, RSE, Crise et Communication, vol 18, Octobre 2009, p03.
12. Catherine Fallon et Jeffrey Joris, Entre gestion de crise et vigilance : quand les médias et l'administration publique sont appelés à construire un référentiel partagé, Communication et Organisation, 35/2009, p67.
13. Aurélie Lamy, Les spécificités du traitement médiatique dans l'urgence, L'exemple des attentats du 11 septembre 2001, op cit, p04.

Introduction

Les moyens de communication dépendent du système politique constitué de l'Etat dans son ensemble et des organisations politiques .

Tout système démocratique ayant une légitimité et exprimant l'opinion général doit prendre en considération la force des moyens d'informations qui se charge d'apporter aux citoyens des informations impartiales et vraies dans le but d'avoir un équilibre et une complémentarité.

De nos jour, les moyens d'informations constituent la trait d'union entre l'Etat(le gouvernement, le pouvoir politique) ,les fonctionnaire de l'Etat ,les partis politiques et l'opinion public .

D'après certains chercheurs (Jean Thar; Mogan) les moyens de communication ont beaucoup aidé l'élite dans les régimes dictatoriales et les régimes totalitaires à servir dans le pouvoir .

En même temps, ils ont contribué pour le changement démocratique à long terme .

L'information œuvre pour dénoncer la non-crédibilité des régimes non-démocratiques et démontrer leur illégitimité⁽²⁾.

Ainsi, la libération(l'indépendance) des moyens de communications de la main du pouvoir non-démocratique a entraîné cette pluralité.Et on affirme que c'est le pouvoir politique où l'élite gouvernante qui ont précédé à la libération des systèmes de communication appartenant aux masses populaires. Cela représente un pas décisif vers la transition démocratique et c'est ce

changement, c'est-à-dire la démocratie et la pratique de l'information libre.

Le terme « démocratie »qualifiant tout système politique ou social où le peuple détient la souveraineté et le pouvoir : il gouverne par l'intermédiaire de ses représentants élus bien sur dans toutes les institutions.

Le terme « démocratie » renferme sans doute une ambiguïté et une banalité dans notre monde dans la mesure où il est interprété différemment suivant la conjecture et les conditions .Dans ce contexte, le politologue « Leonard Crik » suppose que la démocratie est le concept qui présente tant d'ambiguïté, de confusion, il peut signifier quelques choses pour toute personne comme il représente une gravité lorsqu'il ne veut rien dire⁽³⁾.

Dans le cadre de la pratique de la démocratie et de la pluralité politique, la relation entre les trois concepts :pluralité/information/démocratie, leur bonne compréhension est souhaitée .Comprendre la réalité est nécessaire.

Tout système politique prônant la pluralité doit obligatoirement contribuer à un système d'information et de communication indépendant et pluraliste.

Parler du pluralisme politique dans un système où l'information est entre les mains de personnes gouvernants et dirigeant avec des idées totalitaires, nous même à affirmer de l'inexistence de toute forme de pluralisme. La pensée unique ne favorise pas l'émergence du pluralisme.

Les diverses forces politiques du pays doivent s'exprimer librement et indépendamment ; la centralisation doit être bannie.

On ne peut débattre de la liberté de l'information et de la presse dans une société sans parler de la relation qui cadre le duo : presse /pouvoir ,ou la philosophie de l'information et le système politique⁽⁴⁾.

On peu répartir les systèmes de médias arabes en trois genres(d'après <William Roo) :la presse dite « tactique »,la presse du pouvoir et la presse pluraliste.

Malgré l'évolution qu'a connu le secteur de l'information et de la communication dans le monde arabe, la répartition dite de William Roi, existe encore et dans les trois types cités ; et d'après le même chercheur, la marge de la liberté demeure limitée au niveau de l'organe d'information dans le monde arabe⁽⁵⁾.

Les marges d'intervention d'orientation, de domination et de maîtrise entrepris par le pouvoir sont grandes en usant de divers moyens procédés et mécanismes. Le système communicatif /informatif (médias) arabe demeure otage de grands problèmes dus d'après William Roi à l'économie non performante engendrant un revenu national faible, un niveau éducatif faible et à l'ingérence de la politique dans la communication quelque soient son genre, sa forme ou son propriétaire.

*** Les fonctions de l'information à la lumière de la transition démocratique :**

Yourguen Habermas⁽⁶⁾ suppose la nécessité de réunir quatre conditions ou critères principaux pour que les moyens de communication puissent exécuter leurs fonctions démocratiques.

La capacité de représenter les diverses tendances existant dans la société, il existe des groupes dont

les buts, les besoins représentent équitablement la société avec toutes ses diversités, il faut que chaque tendance ait l'occasion d'être en relation permanente avec les masses populaires qui poseront leurs idées et leurs préoccupations sans restrictions ni contraintes.

A chaque fois que l'utilisation des médias se transforme en un moyen de domination , de profit et de prestige pour certains individus et groupes ou pour certains tendances idéologiques dominatrices , la démocratie s'éclipse et les moyens d'information n'encouragent pas la démocratie .

La protection de la société :

D'après Hebermas , la 2eme condition pour que les mass-médias accomplissent leur mission dans une société démocratique et qu'elles puissent protéger et préserver les intérêts de la société, elles doivent constituer un organe protecteur de la société où le peuple se réfère toujours aux moyens de communication et d'information . Ceux-ci contrôlent la constituante de l'Etat dans la société, représentent les intérêts du peuple pour faire face au pouvoir et informer la population de toute déviation de l'institution gouvernante dans la pratique politique pour des intérêts personnels ne servant pas la nation(l'abus du pouvoir).

L'information du public :

Fournir des informations aux individus et à la société en même temps grâce au rôle complémentaire que jouent les institutions éducatives et les institutions de communication. Pour le développement d'une société démocratique, l'individus qui la composent doivent se partager la connaissance, le savoir, l'information. Ce qui représente une forme d'enseignement qui garantirait un processus de prise de décision juste reposant sur la

connaissance et le savoir .L'éducation pour tous , ce qui permet de prendre des décisions correctes servant le peuple . Et cela ne peut se produire sauf si chaque citoyen est informé de ce qui se passe dans son pays et dans le monde, dans ce cas les individus ont la possibilité de comprendre ensemble les fait.

La contribution pour réaliser l'unité sociale :

Les moyens de communication et d'information contribuent à l'unité sociale , elles travaillent pour préserver l'unité nationale et celle du peuple. Les différents organes d'information et de l'éducation ont un rôle déterminant à jouer dans ce contexte. Une culture générale partagée par tous les citoyens est utile.

Répandre cette culture entre les gens est la mission du système de l'information . Au fur et à mesure que les citoyens obtiennent le savoir , la culture et l'information, ils sont en mesure de participer dans la prise de décisions pouvant réaliser l'intérêt général. La contribution pour l'unité sociale, l'union et la solidarité de citoyens est la fonction principale de la communication comme l'a affirmée « Lazuelle »⁽⁷⁾ .

L'information et l'expérience démocratique algérienne :

Après l'indépendance, la pratique de la communication et la pratique politique ont subi le même sort de la part du pouvoir : fermeture , restriction , censure, monopole , contrainte .La loi régissant le secteur de l'information permettait la fermeture du champ publicitaire, cela avait un impact négatif sur le champ médiatique .Et malgré la promulgation d'autres loi en 1982, rien n'avait changé et cela jusqu'en 1988 avec les événements survenus ou un semblant d'ouverture sur la liberté d'expression et d'opinion commençait à apparaître .

La situation économique et sociale à poussé les Algériens, la plupart des jeunes à manifester le 05/10/1988 dans tout le territoire Algérien .

Cela constitua un nouveau tournant dans l'histoire de l'Algérie particulièrement dans la pratique politique ; l'abolition de l'ère du parti unique est devenue une réalité, la fin de l'idéologie socialiste se concrétise après avoir été imposée avec les évènements d'octobre.

Il a été procédé à la révision de la constitution le 23 février 1989 et l'approbation ou l'adaptation du multipartisme.

La loi des partis politique a été adopté (ratifiée) le 5 juillet 1989 d'où l'émergence de 60 partis durant une très courte durée. Après deux années ,l'Algérie est entrée dans une nouvelle ère : le multipartisme et le pluralisme des médias. Cette situation était nouvelle pour l'Algérie .Et avec la parution de la loi sur les médias qui a annulé et a mis fin à l'existence du ministère de l'information remplacé par le haut conseil de l'information qui comptait parmi ses membres des journalistes élus , l'Etat a encouragé les journaux indépendants à faire partie de la scène médiatique. Les journalistes désirant opter pour des organes de presse indépendants ont été indemnisés et soutenus dans leur activité ; des locaux, des sièges ont été mis à leur disposition, des facilités ont été entreprises concernant l'impression qui pouvait être effectuée au niveau des imprimeries rattachées à l'Etat et aussi au niveau du commerce publicitaire.

La presse a subi une grande révolution d'où l'apparition de plusieurs journaux appartenant à différentes tendances et dans les deux langues (arabe, français) réagissant aux évènements qu'a connus la société et aux aspirations du citoyen et la crise qui a frappé le pays .

Et au fil des temps , la presse s'est imposée sur la scène médiatique , politique et culturelle .Son impact est devenu considérable dans les transformations politique dépassant l'impact laissé par les partis et les associations .D'ailleurs, la presse est devenue la première force d'opposition au pouvoir mais cela n'a pas duré à cause des contraintes ,des difficultés rencontrées par les journalistes et entreprises(médias) surtout, concernant le changement politique qu'a connu l'Algérie avant et après 1991 l'année de l'arrêt et de l'annulation du processus électoral .

Les premières arrestations ont touché les rangs de journalistes ; des journaux ont été suspendus , des journalistes ont été éliminés (assassinés) dans des conditions confuses parfois par des groupes terroristes, Cela a poussé le chargé de l'information de se contrôler (auto censure) afin d'éviter de subir le même sort que ceux qui l'ont devancé .Il le fait soit consciemment ou inconsciemment . C'est pour cela , le traitement de certains sujets ,dossiers importants , relève de l'interdit de peur de se retrouver face à face devant des personnalités ayant une influence et une place importante dans l'échiquier politique.

Le professeur Mohamed Guirat à travers ses études sur la liberté de la presse dans la pluralité politique en Algérie , trouve que la pluralité des partis dans notre pays n'entraîne pas automatiquement à une pluralité politique , et par conséquent elle n'entraîne pas à la liberté de la presse.

La diversité des organes de presse (journaux surtout) qu'a connu l'Algérie et bien qu'elle a accompli des réalisations importantes ,elle n'a pas pu résisté aux contraintes , aux censures et aux restrictions du pouvoir algérien, et surtout après la

promulgation de l'Etat d'urgence de 1992 et la loi de l'information sécuritaire 1994.

Le décret relatif à la sécurité est venu pour imposer un regard, un contrôle et une surveillance sur tout ce qui sera édité dans les journaux. En plus de ça, il ya la loi de l'information de 1990. Malgré qu'elle prévoioe que l'apparition des organes de presse par les individus est permise, elle ne garantit pas une liberté de presse , ainsi les imprimeries et la publicité demeurent toujours sous le contrôle des autorités de l'Etat algérien.

Le droit pénal est fait de façon à effrayer le chargé de l'information et l'obliger à procéder à un auto –contrôle et à une auto censure de manière à ne pas s'exposer à des interrogatoires et à des poursuites judiciaires.

Malgré les difficultés, les problèmes, les pressions, les contraintes, le terrorisme , l'assassinat de plusieurs journalistes et employés de la presse, l'histoire garde 3 importantes réalisations atteintes par la presse algérienne durant cette période⁽⁸⁾ :

1-La dissolution du gouvernement de Belaid Abdessalem en 1994.

2-La démission du président Liamine Zeroual suite à la campagne médiatique organisée contre son conseiller militaire accusé de son implication dans plusieurs affaires de corruption et liées à la morale.

3-La presse algérienne a contribué dans la libération d'un nombre important de hauts responsables et gestionnaires d'entreprises économiques accusés de détournement de fonds publics et de dépassements incarcérés sans jugements et sans preuves de leurs accusations.

La loi et la liberté de l'information

Si tous les individus (les gens) avaient la même opinion et qu'il ya avait un individu qui était d'un

avis différent, faire taire cette personne unique ne diffère pas du fait que cet individu essaye de faire taire tous les autres à condition qu'il possède le pouvoir, d'après Jean Stewart Mil⁽⁹⁾.

Nous avons traité de l'information et sa contribution dans l'évolution des événements politiques et sociaux en Algérie notamment en ce qui concerne la presse écrite du fait que le domaine de l'audio et celui de l'audio-visuel a été toujours sous l'autorité de l'Etat jusqu'en 2012, date de la promulgation de la loi organique relative à l'audio-visuel.

Parmi les grands défis qu'affronte l'information dans sa lutte pour la liberté, la démocratie et l'aboutissement à une véritable indépendance de la presse et celle des journalistes, on cite le côté se rapportant à la législation et à la loi. Le code (droit) pénal par exemple qui a été modifié en juin 2000 suite au vote des députés de l'APN avec une majorité écrasante puis approuvé aussi par le Sénat. Cette loi a tracé des balises et a mis des contraintes, une grande restriction a été faite envers les journaux et les journalistes.

L'article 144 bis stipule que lorsque un organe de presse publie un article, la poursuite judiciaire est entreprise contre le journaliste responsable de la publication et le chef de la rédaction. Ainsi le journaliste par la force des choses se trouve obligé de s'auto-contrôler et de s'auto-censurer. Et dans tout ça, le responsable de la publication s'est transformé en surveillant, en gardien.

Parmi les modifications, il est important d'évoquer la sanction de 3 mois jusqu'à 1 année et une amende de 50000 à 250000 DA dans le cas où le journaliste porte atteinte par des accusations sur la personne du président en écrivant, en caricaturant ou annonçant par n'importe quel moyen, montrant la photo, le son (électronique ou

informatique) et il a pu être décidé 2 mois jusqu'à 2 ans de prison plus une amende fonctionnaire ou un officier de l'armée ou un membre de la sûreté publique avec des propos, des gestes, des menaces ou par l'envoi des messages écrits ou par caricatures.

Le procureur général procède à la poursuite judiciaire spontanément dans de semblables cas.

Concernant les différentes lois de l'information, il ya lieu de citer la loi 90/07 et la loi 12/05, cette dernière, dans son premier chapitre, on trouve les règles et les principes qui organisent la pratique du droit de l'information.

C'est ce qu'a défini le législateur dans l'article de 02 :

« L'information est pratiquée en toute liberté dans le cadre des jugements de la loi organique, de législation en cours et l'organisation appliquées respectant :

-La constitution et les lois de la république, la religion musulmane et les autres religions, l'identité nationale, les valeurs culturelles, la souveraineté nationale, l'unité nationale, la sécurité de l'Etat, la défense nationale, l'ordre public, les intérêts économiques du pays, les tâches, les missions et les obligations des services publics, le droit du citoyen à une information complète et objective, la préservation du secret dans les enquêtes judiciaires, la pluralité des opinions, des idées, la dignité de l'individu, les libertés dans les périodiques et les publications.

L'article 11 stipule que les publications périodiques se font dans toute liberté. Toute publication est soumise à des mesures d'inscription et de contrôle des informations (la véracité) avec une déclaration signée par le directeur responsable de la publication au niveau

de l'autorité concernée citée par la loi organique , qu'il reçoit une fois arrivé.

A lumière de cela, la liberté de l'information se base sur plusieurs notions, les plus importantes sont : la liberté de la presse, la liberté d'opinion, la liberté de l'émission radiophonique et télévisée et l'internet.

La liberté générale de l'idéologie comme l'expression de la parole ou le discours de l'écriture, la presse périodique, le théâtre, le cinéma, la radio, la télévision ; l'article 3 :il s'agit des différentes activités de l'information dans la loi organique :

-Toute publication ou émission de reportages d'évènements, lettres d'opinions idées ou savoirs(connaissances) par l'intermédiaire de n'importe quel moyen, écrit, auto-télévisé ,électronique destinés au public ou une partie .

La liberté d'expression dans la presse électronique :l'article 66 de la loi organique a traité l'information dans l'internet.

Cet article est considéré comme le premier acte législatif qui assistait réellement et non traité par la loi.

L'article 66 : la pratique de l'information par internet se fait en toute liberté et elle est soumise à des mesures d'inscription et de contrôle de la véracité des informations en envoyant une déclaration par l'intermédiaire du directeur responsable du secteur de l'information à travers l'internet.

La liberté de l'information dans le domaine audio-visuel :l'article 61 stipule que la pratique de l'audio-visuel s'effectue par instances publique et des appareils du secteur public , par les entreprises et les sociétés qui sont régies par la loi algérienne ; dans ce cas la pratique de l'information dans l'audio-visuel est ouverte à

tous les Algériens :citoyens ,instances, entreprises...La loi comprend un ensemble de lois auxquelles on a ajouté d'autres législations et lois particulières traitant le domaine.

L'article 65 définit la mission et les attributions du pouvoir judiciaire de l'audio-visuel et sa composante. D'une façon générale ,les journalistes et le spécialistes de l'information ne ont plus pénalisés (poursuivis pour crime)d'après la dernière loi. L'audio-visuel a été libéré des monopoles :la loi 61 est considérée comme un changement radical de l'information en Algérie du moment qu'elle autorise au secteur audio-visuel indépendant (n'appartenant pas à l'Etat)exerçant avec son propre capitale à opérer. L'article 61 :l'activité de l'audio-visuel peut être pratiquée par des instances publiques, de appareils de l'Etat (secteur public),des entreprises et des sociétés soumises à la loi algérienne. Cette pratique doit suivre la loi organique et la législation appliquée dans la pays.

Les composantes (éléments) des médias libres :

Les médias libres ont besoin d'un ensemble de facteurs dans le but d'activer normalement :

- *des entreprises d'informations démocratiques.
- *une société démocratique traitant et s'adaptant avec les entreprise d'information .
- *des syndicats libres travaillant pour l'amélioration de la profession et de la protection de tous les employés dans le secteur des médias.
- *des lois adaptés contribuant au développement, veillant sur la diversité sans toucher le groupe travaillant l'intérêt général.

Les contraintes de la liberté de la presse en Algérie :

En se référant aux résultats de l'étude effectuée par Ahlem Bey, on constate que plusieurs

contraintes entravent le travail des médias en Algérie parmi lesquelles :

*Les contraintes politiques et législatives ou judiciaire ; le pouvoir n'autorise aucune critique envers lui de la part de n'importe quel média, d'où des restrictions sont entreprises par l'autorité de l'Etat envers la presse en usant de plusieurs manières : par ailleurs ,le président de la République a un rôle à jouer dans le contrôle et parfois l'interdiction des médias d'activer.

Concernant le lois de l'information , elles demeurent incomplètes et elle a un effet négatif sur la liberté de la presse, en plus cette liberté a régressé après la révision de droit pénal 2001.

*Les contraintes économiques :

-Des pressions sont exercées pour le financement des presses publiques de la part des organes chargés de cette mission , ainsi que des obstacles y sont dressés par les entreprises privées chargées de la publicité.

Des pressions sont aussi exercées sur la presse par la publicité publique .

-Le pouvoir peut contraindre la liberté de la presse : crédits, financement, monopole de l'impression, exception faite pour les quotidiens: « El Khabar, El Watan ».

*Les contraintes professionnelles :

Arriver à la source de l'information est souvent difficile .Il ya une ingérence de la part des chefs de rédaction dans le travail des journalistes.

*Les contraintes sociales :

La pauvreté et l'analphabétisme (l'ignorance) caractérisent la société algérienne et cela constitue un obstacle devant le but de régler certains problèmes sociaux en toute liberté et une contrainte de plus dans la pratique d'une presse libre et indépendante.

En plus de toutes ces contraintes ,la peur de l'autre est aussi un obstacle : on ne peut ignorer le rôle du pouvoir illégitime et non apparent qui exerce effectivement et dicte la relation entre le pouvoir politique et les moyens d'informations républicains comme le pouvoir sécuritaire et de renseignement qui en réalité contrôle le système d'information dans ce type de pays. Ce pouvoir organise et contrôle politiquement toutes les institutions de l'Etat parmi lesquelles , les masses médias qui travaillent souvent la propagande au service (les intérêts) des pouvoirs politiques .Les services secrets dressent les rapports (renseignements ,investigations) sur l'engagement des journalistes au respect des orientations du pouvoir politique et sur leur fidélité et leur rattachement au pouvoir.

La culture de la peur est toujours l'œuvre des pouvoirs non-démocratiques envers le peuple⁽¹⁰⁾.

Conclusion

En conclusion, on estime que malgré l'ouverture dans le secteur de l'audio-visuel et qui est considéré comme un grand pas vers la liberté et la démocratie, la situation de l'information aujourd'hui ne diffère pas concrètement de la situation dans le passé avant la loi de l'information 05/12 et cela du à 2facteur :

1-La modernité, la nouveauté concernant le changement des moyens audio-visuels.

2-Le manque de professionnalisme chez les responsables des entreprises de l'information et en particulier ,la télévision .La non- diversité de entreprises chargées de l'information :la plupart des journaux dépendent de l'audio-visuel. Les mêmes informations sont rapportées par les différents organes de la presse écrite.

Les références :

1. Mohamed guirat, la liberté de presse dans le cadre de la pluralité politique, revue de l'université de Damas, n3/4, 2003,p 110.
2. Rssam Djamal, les medias d'information et la transition démocratique dans las pays Arabe.
3. Djamal Nassar , L'avenir de la démocratie dans les pays du Printemps Arabe(Tunisie, Egypte), centre d'études AL DJAZZiRA,p 3.
4. Abed el Ati Mohamed, La pluralité politique et informatives, les études informatives, 1989,p 30.
5. William Roo, la presse Arabe et les médias d'information et l'évolution politique dans le monde Arabe, trd par Moussael kilani, 2em édition, centre du livre Jordanien, Aman,1989.p231.
6. Jurgen habermas, structural transformation of the public spheer, cambridge.MA ,Mit press,1989,p171-179.
7. Safwat el Alam, Quistions, le rôle des moyens d'information dans les étapes de la transition démocratique : modèle de L'égypt, centre d'etudes ALDJAZZIRA, p4.
8. Mohamed guirat, la liberté de presse dans le cadre de la pluralité politique, revue de l'université de Damas, n3/4,2003, p172.
9. Mohamed EL Hachemi, l'information mondiale par satellites, Maison des méthodologies, des publication et des distribution, Jordanie ,200, p15.
10. Rssam Djamal, les medias d'information et la transition démocratique dans las pays Arabe,p 15.

